Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260911-DECM26_11_09_09-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15
Date de convocation : 2 septembre 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle -- FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

ABSENT : VETIL Christophe ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick et LESPERT Gaylord ayant donné pouvoir à THOMAS Angélique.

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme M. BAUDIC Dominique, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.11.09-09 : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE :

Rapporteur : Mme THOMAS Angélique

Mme THOMAS Angélique rappelle le dispositif « argent de poche » qui permet aux jeunes trinitais de 16 à 18 ans, de réaliser de petits travaux sur le territoire communal, pendant les congés et vacances scolaires, en échange d'une indemnité.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience,
- Les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- Découvrir les structures municipales et des métiers,
- Valoriser le travail effectué par ces jeunes.

Ces chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne et contribuent à favoriser les liens intergénérationnels.

Les modalités :

- chaque mission a une durée de 3 heures maximum plus 30 mn de pause
- la durée totale des missions accomplies par un jeune sera limitée à 20 jours par an.
- Versement d'une indemnité de 15 € par jour pour 3 heures de travail.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260911-DECM26_11_09_09-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le renouvellement du dispositif « argent de poche » à compter des vacances d'automne
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de ce dispositif
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif
- Préciser que le versement de l'indemnité sera effectué par virement.

A ce sujet Mme PINEL indique qu'il serait nécessaire de prévoir un nettoyage du mobilier de la salle polyvalente.
Mme THOMAS propose une action sur le dispositif « argent de poche » avec quatre jeunes et de la mettre en place la semaine du 26 au 30 octobre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

D. BAUDIC

Le Maire,

Y. LE BORGNE